

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Conseillers présents :

- Mesdames Alice MARGOTTON et Audrey RAYNAUD.
- Messieurs Georges RAMON, Frédéric PLANES, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Michaël SOLER, Bernard SORBIER, Jean ATZORI, Georges SOLERA et Aimé CONTE.

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h45

Mme Frédéric PLANES assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

DÉLIBÉRATIONS :

1. Décision modificative sur le budget de la commune.

La communauté de communes a décidé d'intégrer le coût de l'autorisation du droit des sols dans les attributions de compensation nécessitant la modification comptable pour la commune de Belvis comme suit :

compte 6284 : -1138

compte 739211 : +1138

Adopté à l'unanimité (11 voix)

2. Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2025.

¼ des dépenses d'investissement de 2024 pourra être disponible avant le vote du budget 2025.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

3. RPQS 2023 assainissement.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement (RPQS) a été instauré pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et assainissement. Leur production est obligatoire. Ce rapport étant déclaratif, il doit être validé par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

4. Réforme des redevances de l'eau potable par l'agence de l'eau.

Suite à la réforme des redevances de l'eau potable par l'agence de l'eau, les redevances et leur taux seront pour 2025 les suivants :

Redevance prélèvement : 0.0466

Redevance consommation : 0.43 (exonération pour les éleveurs)

Redevance performance : 0.01 (ce taux est provisoire pour 2025 et évoluera en fonction de la qualité des réseaux et pénalisera donc les communes ayant peu investi. En parallèle la redevance consommation baissera).

La commune reproduira ces redevances et taux sur les prochaines factures.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

5. Réforme de la redevance de l'assainissement par l'agence de l'eau.

Suite à la réforme de la redevance de l'assainissement par l'agence de l'eau, la redevance et son taux sont les suivants :

Redevance performance : 0.01 (ce taux est provisoire pour 2025 et évoluera en fonction de la qualité des réseaux).

La commune reproduira cette redevance et ce taux sur les prochaines factures.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

6. Convention pour mise à disposition pour la fibre.

Signature par le maire de la convention.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

7. Évolutions du PLUi.

M. le maire propose de retirer la réserve sur les emplacements suivants : 33-1 33-2 33-4 33-5 33-6 33-7 33-8 et sur les secteurs B53-2 P13-24 P13-25.

Adopté à l'unanimité (10 voix - Alice Margotton, concernée, n'a pas pris part au vote)

8. Bail pour ACCA de BELVIS.

La location du local dédié à l'ACCA de Belvis au bâtiment du Lavadou fera l'objet d'un bail de 9 ans et un loyer de 1000€ annuel.

Adopté à l'unanimité (10 voix - Michel Lacroix, concerné, n'a pas pris part au vote)

Informations

Affouage

Compte tenu des difficultés rencontrées pour le dernier affouage, dans le cas où le prochain affouage présenterait les mêmes difficultés, le conseil municipal pourra envisager un affouage par coupe sur pied par les affouagistes.

Principe de cession

Il est envisagé, une cession d'un terrain communal à M. Thierry Bouzigues en échange d'une partie de parcelle lui appartenant dans le but d'améliorer la circulation à l'impasse des Roques. Suite à la nécessité d'informations complémentaires sur la procédure, la délibération associée est reportée.

M. le maire lève la séance à 23h30.